

Le texte de Théodoret et le texte de ses documents

Sur l'ensemble des questions posées par la reproduction, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, de documents d'origine diverse, on se reportera avant tout à l'introduction fournie par Léon Parmentier en tête de son édition, dans l'état où elle nous est donnée dans la version 1998, c'est-à-dire avec les additions et observations de Felix Scheidweiler et surtout de Günther Hansen¹.

Dans le cadre d'un projet dont l'essentiel consiste à offrir au public une traduction française de l'œuvre assortie des annotations nécessaires, l'existence d'une édition critique de référence permet d'en reproduire fondamentalement le texte éclairé par un appareil critique allégé. Un objectif prioritaire reste en tout état de cause celui de fournir une vision claire et fidèle de la tradition manuscrite de Théodoret. Le fait même que Théodoret cite un grand nombre de textes connus par des traditions différentes place cet objectif au premier plan.

1. Theodoret, *Kirchengeschichte*, GCS, 1998 (éditions précédentes 1911 et 1954, cette dernière révisée par F. Scheidweiler). La révision effectuée par G. Hansen remplit une fonction indispensable, mais ne remet pas en cause le travail de L. Parmentier, sinon dans la limite de quelques points controversés et de différentes suggestions utiles. L'édition 1998 reprend sans changement l'introduction de Parmentier, son texte, ses appareils critiques et ses *indices*, moyennant l'addition de 49 pages de « *Berechtigungen und Ergänzungen* ». C'est à cette édition que renvoient toutes les références du présent article.

Le but est donc d'éditer Théodoret citant ses documents, et non pas d'éditer les documents qu'il cite ; un tel principe d'édition est universellement admis et respecté bien entendu par L. Parmentier. À l'épreuve de la confrontation avec le texte transmis, cependant, la formule « éditer Théodoret » risque de se révéler insuffisante dans le cas des citations de documents.

Éditer un texte ancien, en effet, c'est reconstituer un archétype qui est un objet en partie virtuel, dans la mesure notamment où l'on pose qu'il est exempt de faute. En somme, il s'agit d'éditer les intentions de l'auteur, dont on suppose, à tort ou à raison, qu'il avait la ferme volonté de produire un texte sans faute.

Lorsque l'auteur que l'on édite cite un texte préexistant, il faut nécessairement faire intervenir d'autres paramètres. Il est inutile d'insister sur cette problématique banale, mais peut-être pas de marquer la différence qui s'ouvre entre la citation d'un texte littéraire qui dès l'Antiquité se présentait comme « édité » et la citation d'un document dont la tradition, dans ses premiers temps, se constitue de tout autre manière.

Il apparaît en général que Théodoret trouve ses documents dans des archives, souvent sous la forme de recueils de documents déjà constitués. L. Parmentier retire de ses observations la conviction que Théodoret ne s'inspire pas des citations des documents lisibles chez des auteurs antérieurs, qu'il ne songe pas à consulter¹. Le bien-fondé de cette conviction se vérifie dans la majorité des cas. Toutefois, le problème d'une éventuelle utilisation de Socrate pour certains documents reste posé. L. Parmentier n'avait pas ignoré ce problème, mais l'avait tranché dans le sens de l'indépendance de Théodoret. Depuis lors, G. Hansen a produit des arguments de nature à ébranler cette certitude².

1. Voir L. Parmentier, *Theodoret, Kirchengeschichte*, p. LVI.

2. Sur la relation entre Théodoret et Socrate dans les citations de documents, voir L. Parmentier, *Theodoret, Kirchengeschichte* p. LIX-LX, et G. Hansen, *Sokrates, Kirchengeschichte, GCS*, 1995, p. xxxv.